Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INFIRMIER(E) DU SEJOUR DE COHESION SNU

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Le SNU est un projet d'émancipation et d'engagement des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale et territoriale, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le service national universel se décline en quatre phases :

- Une phase d'information et de préparation à l'attention des jeunes et de leurs familles.
- Un séjour de cohésion de 12 jours destiné à transmettre un socle républicain et fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, qui suit la classe de 3ème, est aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences).
- Une mission d'intérêt général inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours **d'une durée de 12 jours ou de 84 heures perlées cohérente avec le projet professionnel.** Les missions proposées permettent d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel.
- Un engagement volontaire d'au moins 3 mois, fondé sur les dispositifs de volontariat existants.

DESCRIPTION DU POSTE :

L'infirmier(e) du centre est en charge du suivi sanitaire des mineurs accueillis dans le cadre du séjour de cohésion SNU. Il conduit ses missions dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire en accueil collectif de mineurs. Dans ce cadre et sous l'autorité du chef de centre, ce suivi consiste notamment à :

- S'assurer de la remise, pour chaque mineur, des renseignements médicaux ainsi que, le cas échéant, des certificats médicaux, mentionnés à l'article 1er de l'arrêté du 20 février 2003.
- Informer les personnes qui concourent à l'accueil de l'existence éventuelle d'allergies médicamenteuses ou alimentaires.
- Identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical pendant l'accueil et s'assurer de la prise des médicaments.
- S'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition de l'enfant.
- Tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs, et notamment les traitements médicamenteux.
- Tenir à jour les trousses de premiers soins.
- Il conseille le chef de centre dans le domaine sanitaire, notamment en matière d'actions de prévention. Il repère et oriente les jeunes éloignés du système de santé.
- La cheffe de projet réceptionnera les fiches sanitaires confidentielles des mineurs sous des modalités qui seront précisées ultérieurement. Chaque fiche sanitaire comprend une attestation de réalisation d'un bilan de santé, qui permet entre autres de s'assurer des vaccinations obligatoires.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

✓ D'autres ministères
✓ Les collectivités territoriales.
✓ Les associations.
✓ Les autres directions départementales.
✓ Les familles des jeunes.

QUALIFICATIONS EXIGÉES

- Diplôme d'État d'infirmier requis

CONNAISSANCES :

- Bonne connaissance du public adolescent (jeunes âgés de 15 et 17 ans)

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITÉE :

☐ Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
☐ Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
✓ Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

RÉMUNÉRATION :

- 2 480 € nets pour la période - Contrat d'engagement éducatif (temps de préparation, journées de formation, séjour).
- Poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités…
- Type de contrat adaptable en fonction du statut.
- Déplacements à prévoir - Permis B obligatoire